



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

stations de montagne

Question écrite n° 118198

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'autorité décidant de la fermeture et de l'ouverture des pistes de ski. La Commission de sécurité des consommateurs (CSC) a émis un nouvel avis relatif au ski au mois d'octobre 2006. La CSC s'étonne ainsi de « l'absence d'indépendance, dans la plupart des stations, des responsables de la sécurité des pistes, par rapport aux sociétés d'exploitation des remontées mécaniques ». Elle souhaite par conséquent que les décisions d'ouverture et de fermeture des pistes relèvent de la « seule autorité du maire ». Aussi, elle l'interroge afin de savoir s'il entend prendre des mesures allant dans ce sens.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118198

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1486